POLITIQUE DE LA VILLE

Nouveau contrat de ville : objectifs 2030 pour nos quartiers

Le 12 avril dernier, l'État, Limoges Métropole et la Ville de Limoges ont apposé leur signature sur le nouveau contrat de ville du territoire de Limoges Métropole pour la période 2024- 2030, à côté de celles des 29 autres signataires de ce document matérialisant l'engagement commun de tous ces partenaires en faveur des 9 quartiers prioritaires de Limoges.

Publié le 18 Avril 2024

Le nouveau contrat, réunissant pour la première fois institutions publiques, organismes privés et grandes entreprises, s'articule autour de 4 axes d'intervention voués à améliorer le cadre de vie des habitants et à réduire les inégalités entre les territoires.

Action publique complexe aux multiples enjeux ? Ensemble de moyens humains et financiers mis en oeuvre par les pouvoirs publics ?
Bien que la politique de la ville revête une apparence technique et nébuleuse, son but est pourtant simple : améliorer la vie des gens dans les quartiers fléchés comme « prioritaires ». Pour cela, il faut d'abord réduire les inégalités entre les territoires, déployer plus de moyens là où les besoins sont les plus forts, que ce soit au niveau de l'emploi, du logement, des transports, de la sécurité de l'espace public, de l'accès aux soins, aux services, à la culture…

À Limoges Métropole, ce sont 9 quartiers dont 3 font l'objet d'un programme de renouvellement urbain situés sur la commune de Limoges, qui font l'objet d'une attention plus marquée de la part des acteurs publics et privés.

Neuf quartiers prioritaires

Neuf quartier prioritaires comptent 25 000 habitants, soit 19% de la population limougeaude et 26,5 % qui ont moins de 15 ans.

Les engagements du contrat de ville par tous les partenaires.

- L’État et ses services,
- Les collectivités locales et les établissements publics,
- Des organismes assurant un service public ou associations d’utilité publique,
- Des entreprises et fondations,
- Les bailleurs sociaux
- Des associations impliquées dans les quartiers.

Les habitants sont également associés. Une vaste consultation citoyenne entre septembre 2023 et février 2024 a mobilisé plusieurs centaines de personnes afin d’enrichir les décisions rendues par les pouvoirs publics. Des conseils citoyens ont été mis en place et continueront d’être soutenus et accompagnés par le contrat de ville Quartiers 2030.

Quatre axes de travail prioritaires ont été mis en avant :

- Le vivre-ensemble et l’amélioration des sécurités.
- La transition écologique et solidaire.
- L’accessibilité des habitants à tous les services.
- Le développement de l’emploi et de la formation tout au long de la vie. Ces grandes thématiques incluent le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité.

Des actions concrètes

Afin de mettre en oeuvre le contrat de ville, un appel à projets est adressé tous les ans aux structures associatives. Ainsi, ce sont plus de 200 actions qui sont soutenues chaque année par les partenaires. Pour sa part, Limoges Métropole mobilise une enveloppe de près de 400 000 €, renouvelée annuellement. Cette infographie, bien que représentant un quartier fictif, montre quelques exemples d’actions réelles déployées à Limoges grâce au contrat de ville, à tous ses partenaires et aux associations qui s’impliquent quotidiennement dans la vie des quartiers.

Réhabilitation des logements et pieds d'immeuble

En lien avec le programme de renouvellement urbain, le bailleur social propose des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et à la gestion des déchets. L'utilisation future des espaces en pied d'immeuble est réfléchie avec les habitants.

Cité éducative

Elle fédère les acteurs éducatifs afin de coordonner les dispositifs existants, d'accompagner au mieux les élèves dans leur orientation et les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Jardins partagés

On y cultive des légumes, du lien social et même des vocations !

Espace de dépôt d'encombrants

Il est mis à disposition des habitants qui ne peuvent pas se déplacer en déchèterie.

Accès aux droits, aux soins

Un point d'information juridique reçoit les habitants et des permanences régulières sont proposées par un professionnel de santé.

Espace sportif

Il est animé par le club de basket du quartier pour les jeunes après l'école

Fête de quartier

Elle est organisée par le conseil citoyen et financée grâce au fonds de participation des habitants. La radio locale est présente pour couvrir l'événement !

Café réparation

Ici, on apprend à faire du vélo, mais aussi à le défaire, à le refaire…

Cité de l'emploi

Elle regroupe les conseillers du service public de l'emploi. Les personnes sont accompagnées dans leur insertion socioprofessionnelle et peuvent se former gratuitement aux outils numériques.

Centre social

Il propose différentes activités aux habitants : un accueil de loisirs pour les petits, des séances d'accompagnement à la scolarité pour les plus grands et des cours de français pour les parents.

Notre mobilisation commune sera notre force et nos efforts concertés continueront d'agir pour l'amélioration du quotidien des habitants de nos quartiers. L'inclusion de tous doit être notre préoccupation principale. C'est dans cet esprit que nous oeuvrons pour lutter contre toutes les discriminations et les barrières qui peuvent empêcher les habitants des quartiers de s'ouvrir à tous les horizons qu'offre la République. Chaque habitant doit avoir les moyens de vivre et d'agir, indépendamment du quartier dans lequel il habite. Dans cette veine, la jeunesse des quartiers mérite toute notre attention. Nous nous devons d'être à l'écoute de ses besoins et de ses préoccupations à une époque où leurs incertitudes s'aggravent et leurs perspectives s'éloignent. Elle peut compter sur notre détermination. Nous souhaitons ici remercier les habitants, acteurs associatifs et représentants des conseils citoyens pour leur investissement.

François PESNEAU, Préfecture de la Haute-Vienne, Guillaume GUÉRIN, Limoges Métropole, Émile Roger LOMBERTIE